Image not found or type unknown

L'autorité judiciaire et le délai raisonnable pour rendre une décision

Commentaire article publié le **19/10/2022**, vu **674 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

L'autorité judiciaire et le délai raisonnable pour rendre une décision notamment en matière pénale, justice malade malgré tout, déni de justice etc

Code de l'organisation judiciaire, dila, légifrance :

Article L141-1

Version en vigueur depuis le 20 novembre 2016

Modifié par LOI n°2016-1547 du 18 novembre 2016 - art. 1

L'Etat est tenu de réparer le dommage causé par le fonctionnement défectueux du service public de la justice.

Sauf dispositions particulières, cette responsabilité n'est engagée que par une faute lourde ou par un déni de justice.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033458641/

DE PLUS :

https://www.lemondedudroit.fr/decryptages/83985-quel-destin-pour-le-delai-raisonnable.html

https://www.village-justice.com/articles/lenteur-justice-familiale-peut-faire-condamner-etat,42225.html

https://www.rocheblave.com/lenteur-justice/

https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/09/18/divorcer-pendant-des-mois-voire-des-annees-dans-plusieurs-juridictions-les-avocats-s-inquietent-de-la-lenteur-des-procedures_6142156_3224.html

https://www.vie-publique.fr/fiches/38062-la-justice-est-elle-trop-lente

https://www.actu-juridique.fr/social/lenteur-de-la-justice-letat-condamne-a-verser-pres-de-80-000-euros-aux-justiciables/

https://www.legavox.fr/blog/mariani-lehnisch/lenteur-de-la-justice/type.php?id_theme=6907

https://www.doctrine.fr/t/deni-justice

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés